

IMMEUBLE COMMUNAL A USAGE DE MAISON DE SANTE ET DE LOGEMENTS à Dampierre-sur-Linotte



Localisation

Dampierre-sur-Linotte (Haute-Saône)

Caractéristiques

Bâtiment public : Maison médicale et logement
Label énergétique : BEPOS Effilogis 2017 niveau 3 et niveau Carbone 1
Livraison : 2024
Surface : 333 m²
Coût total : 912 635 € HT (VRD compris)

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Dampierre-sur-Linotte (70)
Architecte : F.Vidberg Architecture et Urbanisme(70)
Charpentier-scieur : Établissement Verdot (25)



Description du projet



La Commune de Dampierre-sur-Linotte a lancé en 2020 un projet de réalisation d'un immeuble communal, contiguë à la mairie, à usage de maison médicale et de logement. Un édifice vétuste a été démoli pour être remplacé par une **construction moderne et exemplaire sur le plan environnemental**. Les professionnels de santé, déjà implantés sur la commune, ont exprimé la volonté de se regrouper autour d'un pôle santé. Les deux logements sociaux à l'étage visent à densifier la population en Centre-bourg. Le bâtiment est équipé de 90 m² de panneaux photovoltaïques. Le **bâtiment économe en énergie** a été raccordé à la chaufferie collective au bois en fonctionnement depuis 2008. Le projet est financé à 60 % par des subventions de l'Europe, de l'État et de la Région.

Le système constructif se compose d'une ossature bois (façades extérieures), d'une charpente traditionnelle en bois massif avec des sections courtes et d'un bardage bois. **Les sapin, épicéas et douglas utilisés proviennent de la forêt communale** de Dampierre-sur-Linotte. Ils ont été récoltés conformément à l'aménagement forestier qui repose sur un plan de gestion multifonctionnelle et durable.

Cette action bénéficie du concours financier de



Témoignage

du maître d'ouvrage

Frédéric Weber, maire de la commune de Dampierre-sur-Linotte : « La commune doit beaucoup au bois avec **le tiers de son territoire couvert par la forêt**, la présence d'une scierie et d'un réseau de chaleur à plaquette forestière. Pourtant, le matériau bois est peu présent dans le bâti. Notre projet s'inscrit dans les objectifs politiques de transition écologique et de stockage du carbone. Il se veut également **vertueux sur le plan de l'artificialisation des sols** par le remplacement d'un bâtiment vétuste. L'aide de la région pour intégrer du bois local dans la construction et la disponibilité en forêt communale de coupes de bois permettant de répondre au besoin du projet ont permis l'adhésion de tous les élus du conseil municipal ».

François Vidberg, architecte en charge du projet : « La conception de ce bâtiment a demandé une réflexion accrue pour respecter des réglementations différentes pour les bâtiments publics et les logements locatifs et identifier des solutions techniques (résistance au feu, acoustique, étanchéité à l'air, etc.). L'ossature bois a été posée en 3 semaines, apportant un confort de travail pour tous les corps de métier. Les atouts du matériau bois devraient redonner du souffle aux métiers de la construction en attirant davantage de jeunes ».

L'intégration

du bois local

Une consultation a été lancée pour un lot charpente / ossature bois / bardage bois. Le cahier des clauses techniques particulières précisait au titulaire du lot de former un groupement entre un charpentier et un scieur.

Les bois utilisés pour la fabrication de la charpente, de l'ossature et du bardage proviennent de la forêt communale de Dampierre-sur-Linotte, certifiée PEFC. Les parcelles 46 et 48 conduites en futaie régulière résineuse ont fait l'objet d'une coupe d'amélioration, visant à réduire la densité du peuplement pour apporter davantage d'espace, de lumière et d'eau aux arbres les plus prometteurs restant sur les parcelles. 13 % du volume sur pied a été prélevé lors de la coupe d'éclaircie.

Seule une poutre en lamellé-collé (épicéa) a été importée d'Autriche.

Un volume grume de 334 m³ a été vendu bord de route de gré à gré par l'ONF, pour le compte de la commune, au titulaire du lot charpente (scierie Verdoy (25)). Les volumes restant de qualité bois d'industrie / bois énergie ont été commercialisés en contrat d'approvisionnement vers les entreprises locales de transformation (89 m³ de douglas vers la scierie Schilliger (68) et 121 m³ de billons de douglas vers le panneautier CF2P (70)). Une prestation d'abattage mécanisée et de débardage des grumes a été confiée à une entreprise de travaux forestier (Santerre) située à Belmont (70).

La traçabilité des bois est un élément du cahier des charges. Un des critères de sélection des offres portait sur la note méthodologique la garantissant. Le titulaire du lot a opté pour un marquage à la peinture de la section des billons.



Marquage des tiges de douglas

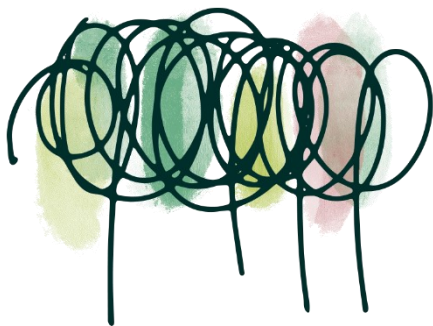


Grumes avec marquage à la peinture
(© Frédéric Weber)



Sciage avec marquage à la peinture
(© Frédéric Weber)

Le circuit du bois



Douglas-Sapin-Épicéa
Forêt communale
de Dampierre-sur-Linotte



Scierie



Charpentier

Établissement Verdot (25)



Rayon d'approvisionnement
et de transformation **40 km**

Les chiffres clés

Essences	Douglas, Sapin, Épicéa
Volumes de bois	140 m ³ de grumes 71 m ³ de produits finis mis en œuvre dans le projet

Cette action bénéficie du concours financier de




Indice ART

Analyse des Retombées Territoriales

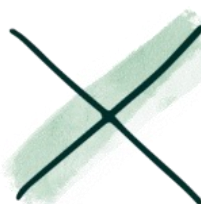
Le réseau des Communes forestières a développé cet indice d'analyse des constructions publiques en bois local en partenariat avec l'agence BIOM attitude.

Il permet de démontrer que ces initiatives contribuent **au développement économique du territoire** (en confortant des emplois) et **aux politiques énergie-climat** (en stockant du carbone, en substituant le bois local à d'autres matériaux).


L'exemple de l'immeuble communal de Dampierre-sur-Linotte



1.5 ETP maintenu sur le territoire pendant un an.
143 tonnes d'émission de CO₂ évitées par stockage et substitution plus de **96 %** (soit 148 000 €) du montant du lot bois fixés sur le territoire (entreprises, salariés, etc.)



Dans le cadre d'une construction classique s'appuyant sur des prestataires français et des bois importés d'Europe du Nord, **seuls 51 000 € seraient restés sur le territoire.**



L'engagement du maître d'ouvrage dans une démarche de filière courte a donc permis de capter sur le territoire près de 97 000 € supplémentaires !

Pour vous accompagner dans votre projet de construction publique en bois local



03 81 41 26 44

bourgognefranchecomte@communesforestieres.org
www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr

Pour vous informer sur les savoir-faire des entreprises locales et l'utilisation des essences locales



03 80 40 34 33
info@fibois-bfc.fr

www.fibois-bfc.fr

Cette action bénéficie du concours financier de

